

COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC AURELIE FILIPPETTI le 21 novembre 2013

Madame Aurélie Filippetti, ministre de la culture et de la communication, a reçu Marie-Françoise Manière, présidente de l'Unsa, et Antoine Daudré-Vignier, vice-président, le 21 novembre en présence de Romane Sarfati, sa conseillère en architecture.

Cette longue entrevue a été riche en échanges, et devrait se prolonger par des réunions plus spécifiques avec ses services.

Marie-Françoise Manière et Antoine Daudré-vignier ont alerté la Ministre sur la situation très difficile et extrêmement préoccupante dans laquelle se trouvent actuellement les architectes et leurs craintes de subir une concurrence à laquelle ils ne pourraient faire face et qui menacerait la qualité architecturale.

La pénurie de commande et les nouvelles pratiques concurrentielles y compris des collectivités entraînent de nombreuses entreprises à la faillite, ou au licenciement de leurs collaborateurs.

Madame la Ministre leur a renouvelé de son intérêt pour l'architecture, et les architectes, et rappelé ses différentes actions pour la profession.

De nombreux sujets ont été abordés, parmi ceux-ci :

La formation initiale et continue :

- Le ministère travaille à une feuille de route, issue du rapport Feltesse sur l'enseignement et la recherche en architecture, qui nous sera communiquée prochainement. Elle indique qu'elle traitera en priorité les dix propositions mises en avant dans le rapport autour de trois grands axes : les étudiants et la pédagogie, le statut des enseignants chercheurs, la gouvernance des écoles. D'ores et déjà, elle a commencé à mettre en place la tutelle conjointe des écoles d'architecture (ministère de la culture et ministère de l'enseignement supérieur) et créé 75 postes d'enseignants-chercheurs. En revanche, la formation en alternance, réclamée par l'Unsa, ne sera pas mise en œuvre prochainement
- Nous avons rappelé la nécessité de modifier l'Habilitation à la Maîtrise d'œuvre en Nom Propre (contenu et durée), et d'apporter une compensation financière aux entreprises d'accueil (allègement des charges ou crédit d'impôt). Il a été rappelé à la ministre notre grande inquiétude sur l'accès à la profession pour les jeunes diplômés.
- Nous avons insisté sur l'importance de la formation continue et ses modalités de mise en œuvre, sachant que celle-ci est entièrement financée par la profession et ne nécessite pas de fonds publics. Il a été démontré à la ministre que les architectes ne pouvaient être au service de l'intérêt public sans posséder un niveau de compétence correspondant à celui du service demandé.

La loi sur l'architecture :

- L'inspection conjointe qui a examiné les conséquences de la hausse du seuil de recours à architecte consécutif à la mutation de la SHON à la Surface de Plancher a rendu son rapport. La décision est en discussion entre les deux ministères (logement et culture), et l'arbitrage des deux ministres sera rendu avant la fin de l'année. Madame Filippetti nous a assuré du soutien de son ministère sur ce sujet
- Nous avons aussi rappelé que la modification des surfaces pour la déclaration préalable entraînait des conséquences très négatives sur les paysages, où des volumes de 8 m de Longueur x 4,95 m de largeur x 5 m de hauteur, peuvent s'édifier par simple D.P. Il faut revenir sur cette disposition. L'Unsa a rappelé son op-

position constante à un décret dont les conséquences sont particulièrement dommageables pour l'environnement.

- La ministre s'est voulue rassurante sur les craintes de l'Unsa quant à la menace d'application des transcriptions de la Directive Service Bolkestein. Elle nous a aussi affirmé que le gouvernement était opposé à la suppression des professions réglementées-

La commande publique :

- Nous avons demandé à Madame Filippetti de nous soutenir dans la lutte commune que nous menons avec les autres fédérations de la maîtrise d'œuvre contre la concurrence déloyale du secteur public (SPL et autres)
- Nous avons rappelé à madame la ministre notre attachement à la loi Mop dans sa rédaction actuelle et notre opposition à toute modification sous couvert de modernisation qui conduirait à une dégradation des missions confiées à la maîtrise d'œuvre. Nous demandons que celle-ci soit préservée face aux procédures de PPP, conception-réalisation, CREM ...etc qui se multiplient. Madame la Ministre nous a assuré que son ministère était vigilant là-dessus
- Nous avons rappelé l'inadéquation des rémunérations toujours plus faible avec l'accroissement constant du niveau des prestations à fournir et la dégradation de la qualité architecturale que risque d'entraîner cette privation de moyens. Cela conduit aussi à des surcoûts importants lors de la construction et de la maintenance, alors qu'il faudrait raisonner en cout global dont la maîtrise d'œuvre n'est qu'une infime partie. D'autre part le remplacement des concours par les MAPA conduit souvent à la médiocrité.

La commande privée

- Nous avons demandé à Madame la Ministre son soutien pour obtenir que les études bénéficient du Crédit d'Impôt et aux taux de TVA identiques à ceux applicables aux travaux de rénovation énergétique.

En conclusion, nous avons demandé à Madame la Ministre de faire de l'architecture un projet politique majeur, fer de lance de son ministère et de marquer celui-ci par un "**décret Filippetti**" qui redonnerait sens à la loi sur l'architecture et sur l'intérêt public de la conception architecturale.